

# Rapport de présentation du Budget primitif 2018

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a ainsi vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répond aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans le présent rapport de présentation.

# I – Analyse du Budget primitif 2018

## A- Fonctionnement

### 1. Les recettes de fonctionnement

#### a) Dotations, subventions et participations

Depuis la loi de finances 2017, la commune de Guidel n'est plus éligible à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Le législateur a néanmoins prévu une garantie dérogatoire sur trois ans, lorsqu'une commune cesse d'être éligible à la DSU, elle perçoit, à titre de garantie, une dotation égale à 90 % en 2017, 75 % en 2018 et 50 % en 2019.

La commune ne percevra donc en 2018 que 75% de la DSU. Cependant, les mécanismes d'écrêtement devraient conduire à une augmentation de la dotation forfaitaire qui compensera, en principe, cette perte. Ainsi, la commune devrait percevoir **1 870 000 €** au titre de la DGF en 2018.

	CA 2016	BP 2017	CA 2017	BP 2018
Dotation forfaitaire	1 391 494	1 302 000	1 325 669	1 358 000
DSU	251 033	225 930	225 930	188 000
DNP	310 947	304 400	324 580	324 000
<b>DGF totale</b>	<b>1 953 474</b>	<b>1 832 330</b>	<b>1 876 179</b>	<b>1 870 000</b>

Les **participations diverses** qui correspondent aux articles 747 sont revues à la baisse en 2018 en raison notamment de la constitution de L'ESTRAN sous forme d'établissement public au 1<sup>er</sup> janvier mais également du retour à la semaine de 4 jours puisque la commune ne percevra plus le fond d'amorçage. Compte tenu de ces éléments, le BP 2018 prévoit **62 500 €** de recettes correspondant aux seules participations dont la perception est acquise.

Les **compensations fiscales** (articles 748) sont quant à elles revues à la hausse avec **212 000 €** de recettes attendues (193 883 € au CA2017) en raison notamment des nouvelles dispositions financières concernant les titres sécurisés instaurées par la loi de finances 2018. En effet, cette dernière prévoit de porter la dotation correspondante à 8 580 € (au lieu de 5 030 € précédemment) à laquelle s'ajoutera une majoration de 3 550 € puisque Guidel enregistre plus de 1 875 demandes de titres sécurisés.

#### b) Fiscalité directe

Compte tenu des résultats en deçà des prévisions en 2016, la commune avait retenu une prévision prudente en 2017 en inscrivant une progression de seulement 1% par rapport au CA 2016. Au final, le compte administratif 2017 affiche une progression plus importante avec 6 311 613 € de produits.

Pour 2018, La commune conserve donc l'hypothèse proposée lors du DOB soit 1.71% de progression en 2018 mais en l'appliquant au résultat du compte administratif 2017 (et non au résultat prévisionnel du CA estimé dans le DOB 2018).

Libellé	CA2016	CA2016/ CA2015	BP 2017	BP2017/ CA 2016	CA2017	CA2017/ CA2016	BP 2018	BP2018/ CA 2017
fiscalité directe	6 162 584	0,69%	6 224 000	1,00%	6 311 613	2,42%	<b>6 419 542</b>	1,71%

### **c) Fiscalité indirecte**

Le BP 2017 prévoyait de percevoir 217 000 € au titre du **FPIC**. Elle aura en réalité perçue 220 908 €. Le FPIC devrait désormais se stabiliser. Il est donc prévu de percevoir **216 000 €** au BP 2018.

**Les droits de places** sont depuis quelques années relativement stables, il est donc proposé pour le BP2018 de les maintenir au niveau des années précédentes soit environ **20 000 €**.

La **taxe additionnelle sur les droits de mutation** continue de progresser puisque la commune a perçu 511 517 € en 2017. Compte tenu de ces résultats et malgré l'incertitude du marché, la commune retient une hypothèse optimiste (car au-dessus de la moyenne des 6 dernières années) avec **450 000€** de recettes prévues au BP 2018.

Le produit de la **taxe sur l'électricité** est estimé à **180 000 €** pour 2018 (191 000 € au CA 2017)

### **d) Les autres recettes d'exploitation**

Bien que les **produits de gestion** s'élèvent à environ 50 000 € au CA 2017, l'incertitude induite par l'occupation des logements d'urgence conduit à retenir une hypothèse prudente en ne prévoyant que les recettes qui présentent un caractère certain soit **36 500 €**.

Concernant les **produits de service**, 2016 marque une rupture avec la baisse lente et progressive qui s'était installée depuis 2013. 2017 confirme cette tendance puisque les produits de service s'élèvent à 698 856 €. Cependant, compte tenu de la constitution de la salle de spectacle L'ESTRAN en établissement public au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune ne bénéficiera plus des recettes de la billetterie. Aussi, les produits de service sont estimés à **600 000 €** au BP 2018.

Libellé	CA2013	CA 2014	CA 2015	CA2016	CA 2017	BP 2018
Produits des services (chapitre 70)	697 776	640 401	629 369	671 782	698 856	600 000

**Les produits exceptionnels** sont estimés à **20 000 €** en raison d'une sinistralité relativement moins importante à ce jour.

En revanche, compte tenu de l'existence d'un certain nombre d'arrêts longue durée et longue maladies pour des pathologies relativement graves, la commune prévoit **40 000 €** au chapitre 013 **atténuations de charge** correspondant à divers remboursements de rémunération.

### **Conclusion**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	
Produit des contributions directes	6 120 366	6 162 584	6 311 613	6 419 542	1,71%
Fiscalité indirecte	793 372	949 330	1 022 772	899 555	-12,05%
Dotations	2 500 963	2 260 795	2 236 531	2 159 500	-3,44%
Autres recettes d'exploitation	888 845	1 141 357	833 117	696 700	-16,37%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>10 303 546</b>	<b>10 514 066</b>	<b>10 404 033</b>	<b>10 175 297</b>	<b>-2,20%</b>

Il est inscrit au BP 2018 des recettes inférieures à celles perçues l'année précédente (- 230 000 € environ) afin de tenir compte notamment de la constitution de L'ESTRAN en établissement public et de la perte de recettes correspondantes mais également de la perte du fonds d'amorçage dans le cadre du retour à la semaine de 4 jours. Par ailleurs, seules les recettes dont la perception est relativement certaine sont prises en compte.

## **2. Dépenses de fonctionnement**

### **a) Charges à caractère général**

Après avoir réalisé d'importants efforts pour réduire le montant des charges à caractère général, la commune souhaite maintenant stabiliser la progression à hauteur d'environ 2% du réalisé de l'année précédente.

Ainsi, dans la mesure où la commune a réalisé 2 133 135 € de dépenses sur ce compte en 2017, les charges à caractère général, avec une progression de 2 %, seront portées à **2 175 800 €**.

Comme cela avait été précisé lors du DOB 2018, les dépenses relatives à L'ESTRAN ne sont pas déduites de ce chapitre en raison du transfert progressif des contrats.

La progression de 2 % permettra quant à elle de faire face à divers éléments comme :

- l'augmentation du prix des fluides (+7% gaz, carburant, etc.)
- le coût de la dommage ouvrage pour la nouvelle école (35 000 €)
- le coût du transfert de la restauration scolaire dans le cadre des travaux de la nouvelle école
- le cout du contrat de prestation de service avec le CDG 56 pour la mise en place du RIFSEEP
- le transfert de la compétence eaux pluviales
- les charges induites par divers manifestations supplémentaires

### **b) Charges de personnel**

Pour 2017, le DOB prévoyait une progression des charges de personnel de l'ordre de 1 %. L'objectif avait été porté lors de l'établissement du BP à 2 % (par rapport au CA 2016) conduisant ainsi à inscrire 4 032 000€ au BP 2017. Au final, le CA 2017 affiche 3 977 872 € de dépenses de personnel soit une progression de seulement 0.63 % par rapport au CA 2016.

Au-delà des efforts d'optimisation (non remplacement systématique des agents absents, maintien de la réduction du nombre de saisonniers, etc.), cette faible progression s'explique notamment par un report du RIFSEEP et par une mise en place très tardive de la revalorisation du régime indemnitaire.

Pour 2018, il est nécessaire de tenir compte des différents reports évoqués ci-dessus mais également du GVT, de la revalorisation de certaines grilles et de la compensation de la hausse de la CSG. Par ailleurs, bien que la commune ne remplace pas systématiquement les agents absents, il sera probablement nécessaire de renforcer certains services fortement impactés par des arrêts maladies longue durée et des départs en retraite.

Cependant compte tenu de la constitution de L'ESTRAN en établissement public, la ville ne supportera plus le coût du personnel affecté à cette structure ce qui permettra de compenser les hausses prévisibles évoquées ci-dessus. Le BP 2018 ne prévoit donc pas de progression de ce chapitre et fixe à **3 985 000 €** le montant des charges de personnel.

### **c) Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre affichera au BP 2018 une hausse de 23.46 % par rapport au CA 2017 avec **1 969 600 €** en raison principalement de la constitution de L'ESTRAN en établissement public puisque désormais, cette nouvelle structure publique bénéficiera d'une subvention au même titre que le CCAS. Il est prévu dans le BP 2018 une dotation initiale de l'ordre de 310 000 €.

La subvention versée au CCAS sera maintenue au niveau de 2017 avec 635 000 €.

Dans l'ensemble, les subventions seront, elles, aussi maintenues à un niveau identique à celui de 2017.

Néanmoins certains organismes bénéficieront, à titre exceptionnel, d'une majoration de leur subvention:

- la piscine Fit Océa : + 20 000 €
- les AMG : + 5 000 €
- l'Etoile saint Jean : + 1000 €

#### **d) Les atténuations de produits**

Le transfert prochain de la compétence eaux pluviales à Lorient Agglomération aura un impact sur ce chapitre puisque l'attribution de compensation versée à Lorient Agglomération est portée à 123 000 € en 2018 (contre 103 000 € au CA 2017). À cela s'ajoute le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs d'un montant de 3 000 € (montant stable).

En revanche, en application du Décret n° 2017-1810 du 28 décembre 2017 pris pour l'application du III de l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation, la commune sera exemptée de pénalités au titre de l'article 55 de la loi SRU pour les années 2018 et 2019.

Le budget primitif 2018 prévoit donc **126 000 €** au titre de ce chapitre.

#### **e) Le remboursement des intérêts de la dette**

Le remboursement des intérêts s'est élevé à 293 145, 27 € en 2017. La souscription d'un emprunt d'un million en fin d'année 2017 et d'un emprunt de deux millions en 2018 conduit à majorer les intérêts 2018 en les portant à **305 000 €** (à noter que sans la souscription d'un nouvel emprunt de 2 millions d'euros en 2018, les intérêts sont actuellement estimés à 278 000 €).

La souscription d'un nouvel emprunt de 2 000 000 € devrait porter le montant du capital à rembourser à 879 000 € si ce dernier est réalisé en milieu d'exercice.

### **Conclusion**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP2018/CA2017
Charges à caractère général	2 248 810	2 136 803	2 133 135	2 175 800	2,00%
Charges de personnel et frais assimilés	4 035 734	3 952 927	3 977 873	3 985 000	0,18%
Autres charges de gestion courante	1 673 904	1 564 648	1 595 227	1 969 600	23,47%
Intérêts de la dette	363 135	340 173	293 145	305 000	4,04%
Autres dépenses de fonctionnement (dont atténuations de produits)	68 576	162 574	101 305	134 300	32,27%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>8 390 160</b>	<b>8 157 125</b>	<b>8 100 685</b>	<b>8 569 700</b>	<b>5,79%</b>

### Chaine de l'épargne 2018

Recettes réelles de fonctionnement	10 175 297,00
Dépenses réelles de fonctionnement	8 264 700,00
<b>Épargne de gestion</b>	<b>1 910 597,00</b>
Intérêt de la dette	305 000
<b>Épargne brute</b>	<b>1 605 597,00</b>
Remboursement du capital de la dette (1641 + 16441+168758)	879 000,00
<b>Épargne nette</b>	<b>726 597,00</b>

## B- Investissement

### 1. Un niveau d'investissement élevé

#### Les dépenses d'investissement 2018

Les dépenses inscrites au budget 2018 s'élèvent à 6 783 038,22 € dont 4 883 082,70 € de crédits de paiement 2018 au titre des différentes autorisations de programme.

Comptes	Nature	Report	Proposition	Total
202	FRAIS ETUDE DOC URBANISME		31 100,00 €	31 100,00 €
2031	ETUDES	2 444,00 €	61 242,00 €	63 686,00 €
2041512	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AU GFP DE RATTACHEMENT		250 000,00 €	250 000,00 €
20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE		2 000,00 €	2 000,00 €
2046	ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT		110 000,00 €	110 000,00 €
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	20 980,00 €	46 140,00 €	67 120,00 €
2111	TERRAINS NUS		30 000,00 €	30 000,00 €
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS	712,80 €	50 287,20 €	51 000,00 €
21312	BATIMENTS PUBLICS SCOLAIRES		40 600,00 €	40 600,00 €
21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE		87 634,40 €	87 634,40 €
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	8 379,31 €	233 772,17 €	242 151,48 €
2151	VOIRIE	32 327,48 €	318 800,00 €	351 127,48 €
2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	3 956,84 €	83 427,00 €	87 383,84 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION		60 000,00 €	60 000,00 €
21538	AUTRES RESEAUX	14 902,85 €	111 960,00 €	126 862,85 €
2182	MATERIEL ROULANT		50 000,00 €	50 000,00 €
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	5 339,52 €	117 850,00 €	123 189,52 €
2184	MOBILIER		28 890,00 €	28 890,00 €
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 999,95 €	91 210,00 €	97 209,95 €
	<b>TOTAL</b>	<b>95 042,75</b>	<b>1 804 912,77</b>	<b>1 899 955,52</b>

Comptes	Nature	Report	Proposition	Total
2312	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	22 194,00	127 806,00	150 000,00
AP n°2	Restructuration complexe sportif Kergroise	22 194,00	52 806,00	75 000,00
AP n°10	Cimetière		50 000,00	50 000,00
AP n°9	Aménagement du bassin d'orage centre		25 000,00	25 000,00
2313	CONSTRUCTIONS	503 587,00	3 585 367,96	4 088 954,96
Ap n°2 Bis	Restructuration du site de polignac		0,00	0,00
AP n°3	Construction d'un groupe scolaire à Prat Foën	169 092,00	3 230 908,00	3 400 000,00
AP n°4	CIS	299 123,00	218 771,01	517 894,01
AP n°7	Reconstruction des vestiaires de kergroise	35 372,00	128 688,95	164 060,95
AP N°11	Aménagement Logement Gardien - La Poste		7 000,00	7 000,00
2315	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	78 054,00	566 073,74	644 127,74
AP n°1	Confortement du Perré et aménagement du cheminement piéton			0,00
AP n°5	Réfection rue général de Gaulle	70 602,00	233 525,74	304 127,74
AP n°6	Réalisation voie nouvelle Prat Foën		205 000,00	205 000,00
AP n°8	Rue des prêtres	7 452,00	127 548,00	135 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>603 835,00</b>	<b>4 279 247,70</b>	<b>4 883 082,70</b>

	<b>TOTAL ECRITURES REELLES</b>	<b>698 877,75</b>	<b>6 084 160,47</b>	<b>6 783 038,22</b>
--	--------------------------------	-------------------	---------------------	---------------------

## Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

La PPI prévoit un niveau d'investissement relativement élevé en 2018 et 2019 en raison notamment de la réalisation de la nouvelle école. Ainsi 3 400 000 € sont affectés à cette opération en 2018 et 2 896 000 € en 2019.

N° AP	OPERATION	AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
1	Confortement du perré de Guidel-Plages et aménagement d'une passerelle piétons	520 000,00	32 016,00	59 831,44	428 152,56						
2	Restructuration du complexe sportif de Kergroise	5 836 000,00	804 102,00	53 034,48	840,00	75 000,00	160 000,00	806 000,00	86 000,00	2 653 000,00	1 198 023,52
2 bis	Restructuration du site de polignac	657 000,00	9 900,00	2 370,00	2 370,00	-	-	5 000,00	13 000,00	295 000,00	329 360,00
3	Construction de l'école maternelle et extension du restaurant scolaire de Prat Foën	6 580 000,00	44 919,00	-	232 908,80	3 400 000,00	2 896 000,00	6 172,20			
4	Construction du centre d'incendie et de secours	1 425 000,00		541 650,21	365 455,78	517 894,01					
5	Réfection de la rue Général De Gaulle	595 000,00		8 934,17	281 938,09	304 127,74					
6	Construction d'une nouvelle voirie à Prat Foën	500 000,00		1 210,80	160 137,39	205 000,00	133 651,81				
7	Reconstruction des vestiaires de Kergroise	428 000,00		14 310,46	249 628,59	164 060,95	-				
8	Aménagement de la rue des prêtres	465 000,00		60,00	6 372,00	135 000,00	323 568,00				
9	Aménagement du bassin d'orage centre	174 000,00			3 540,00	25 000,00	145 460,00				
10	Aménagement d'un cimetière paysager	2 000 000,00				50 000,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00	300 000,00	
11	Aménagement du log. Gardien de Prat Foën dans le bâtiment de la poste	150 000,00				7 000,00	143 000,00				
	<b>TOTAUX</b>	<b>19 330 000,00</b>	<b>890 937,00</b>	<b>681 401,56</b>	<b>1 731 343,21</b>	<b>4 883 082,70</b>	<b>4 351 679,81</b>	<b>1 367 172,20</b>	<b>649 000,00</b>	<b>3 248 000,00</b>	<b>1 527 383,52</b>

## 2. Financement de l'investissement

Les efforts réalisés depuis l'annonce de la baisse des dotations pour maîtriser les dépenses de fonctionnement ont permis à la commune de conserver une épargne nette conséquente (1 453 421 € en 2017). Cette épargne qui participe au financement des investissements a contribué à abonder le fonds de roulement de la commune qui s'élève ainsi à 5 158 323 € à la clôture de l'exercice 2017.

L'emprunt souscrit par anticipation en 2017 (opportunité des taux) a également participé à la constitution de cette réserve.

La commune financera ces investissements 2018 par l'épargne nette dégagée sur l'exercice et les ressources propres d'investissement (RPI) à hauteur de 2 000 000 € environ mais également grâce au produit de différentes cessions pour un montant de 835 000 € (vente des locaux commerciaux à Guidel Plages pour 250 000 €, vente d'une parcelle à Belambra pour 250 000 € et vente d'une parcelle aux 5 Chemins pour 335 000 €).

Le besoin de financement devrait ainsi s'élever à environ 3 890 000 €.

Compte tenu d'un niveau d'endettement correct, un emprunt de deux millions d'euros sera souscrit en 2018 et le reste sera prélevé sur le fonds de roulement qui restera encore très conséquent à la clôture de l'exercice 2018 puisque ce dernier est estimé à un peu plus de 3 000 000 €.

	CA2017	BP2018	Observation
<b>Épargne nette</b>	<b>1 453 421</b>	<b>726 597</b>	
<b>Ressources propres d'investissement</b>	<b>814 986</b>	<b>1 333 500</b>	
FCTVA	260 684	370 000	
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	196 320	170 000	
Dotations d'équipement des Territoires Ruraux (DETR)	126 255	150 000	CIS : Environ 90 000 € Vestiaires de Kergroise : environ 60 000 €
FISPL		110 000	CIS
Subventions perçues liées au PPI (chapitre 13)	223 907	526 500	Dont fonds de concours de LA pour CIS de 250 000 € et subvention du département pour le CIS de 180 000 €
Produit des amendes de police (1342)	7 820	7 000	
<b>Produits de cession</b>	<b>761 675</b>	<b>835 000</b>	Vente parcelle 5 chemins : 335 000 € Vente locaux commerciaux GP : 250 000 € Vente parcelle au Belambra : 250 000 €
<b>Emprunt</b>	<b>1 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	
<hr/>			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 030 082</b>	<b>4 895 097</b>	
<b>TOTAL DEPENSES D'INBESTISSEMENT</b>	<b>2 561 212</b>	<b>6 783 038</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>1 468 870</b>	<b>-1 887 941</b>	
Fonds de roulement à la clôture de l'exercice	<b>3 689 453</b>	<b>5 158 323</b>	<b>3 270 382</b>

## II- Présentation des ratios financiers

Population totale INSEE :	11 462		11 807
	<b>RATIOS 2017</b>	<b>STRATE 2016</b>	<b>2018</b>
	<b>EN €</b>		<b>EN €</b>
Dépenses réelles de fonctionnement totales de l'exercice (vue d'ensemble)	8 434 250		8 769 700
moins R722 (travaux en régie)	60 000		60 000
Dépenses réelles	8 374 250		8 709 700
<b>Ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement sur population</b>	<b>731</b>	<b>1249</b>	<b>738</b>
Contributions directes (73111)	6 224 000		6 419 542
<b>Ratio 2 : Produit des impositions directes / population.</b>	<b>543</b>	<b>540</b>	<b>544</b>
Recettes réelles de fonctionnement	9 887 240		10 175 297
<b>Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement /population.</b>	<b>863</b>	<b>1382</b>	<b>862</b>
Chapitres 20+21+23 + trvx régie-204	3 970 838		6 841 038
<b>Ratio 4 : Total dépenses équipement /population.</b>	<b>346</b>	<b>440</b>	<b>579</b>
Encours de la dette (capital au 01/01 de l'exercice)	9 222 776		9 394 090
<b>Ratio 5 : Encours de la dette /population.</b>	<b>805</b>	<b>918</b>	<b>796</b>
Dotation globale de fonctionnement (7411+74123+74127)	1 832 330		1 870 000
<b>Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement/ population.</b>	<b>160</b>	<b>186</b>	<b>158</b>
Dépenses de personnel	4 032 000		3 985 000
<b>Ratio 7 Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>0,48</b>	<b>0,53</b>	<b>0,46</b>
Remboursement annuel de la dépense (en capital 1641 +16441 + 168758)	837 550		879 000
<b>Dépenses réelles de fonctionnt + rbst annuel de la dépense en capital/les recettes réelles de fonctionnt</b>	<b>0,93</b>	<b>0,98</b>	<b>0,94</b>
<b>Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,40</b>	<b>0,32</b>	<b>0,67</b>
<b>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>0,93</b>	<b>0,66</b>	<b>0,92</b>